

Maisons-Alfort, le 09/08/2021

Conclusions de l'évaluation
relatives à une demande de changement mineur de l'autorisation de mise à disposition
sur le marché
pour la famille de produits biocides YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY
à base de transfluthrine,
de la société Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changement mineur pour la famille de produits biocides YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY de la société Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited.

Les produits biocides de la famille YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY à base de 0,47 % de transfluthrine¹ sont des types de produit 18². La famille de produits est divisée en 4 META RCP. Les produits biocides se présentent sous la forme de feuilles imprégnées pour lutter contre les mites des vêtements et les moustiques.

La demande de changement mineur concerne l'ajout de nouveaux matériaux de conditionnement pour les produits de la famille.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits biocides, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) No 407/2014 DE LA COMMISSION du 23 avril 2014 approuvant la transfluthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour le type de produits 18.

² TP18 : Insecticides

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La demande de changement mineur des produits biocides de la famille YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY a été évaluée par la DEPR. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation consolidé de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

EFFICACITE / RESISTANCE/ RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE / RISQUE VIA L'ALIMENTATION / RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les évaluations relatives à l'efficacité, au risque de résistance, aux risques pour la santé humaine, l'alimentation et l'environnement n'ont pas été revues. Pour ces sections, les conclusions de l'autorisation de mise à disposition sur le marché en vigueur à ce jour sont inchangées.

PHYSICO-CHIMIE

Les conséquences du changement mineur de la famille de produits YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY sur les caractéristiques physico-chimiques des produits (nouveaux matériaux pour les conditionnements) ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les autres caractéristiques physico-chimiques et l'évaluation des méthodes analytiques n'ont pas été revues.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la modification revendiquée dans le cadre du changement mineur de la famille de produits YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY a été démontrée.

Les conditions d'emploi sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Données requises en post-autorisation :

Mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques à la substance active transfluthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Les modifications apportées par la demande de changement mineur sont indiquées en italique.

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	Yanco Transfluthrin Product Family
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	18

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited
	Adresse	MBSL, 13 CLASSON HOUSE DUNDRUM BUSINESS PARK, DUNDRUM D14 W9Y3 DUBLIN IRLANDE
Numéro de demande	BC-CQ065244-33	
Type de demande	Demande de changement mineur	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Yanco Limited
Adresse du fabricant	1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ, LIVERPOOL, ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ, LIVERPOOL, ROYAUME-UNI
	AGRECOL SP. Z O.O., MESZMARY 2, 98-400 WIERUSZÓW, POLOGNE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrin
Nom du fabricant	BAYER SAS BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
Adresse du fabricant	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR, CP 106, 69266 LYON CEDEX 09 FRANCE

Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED (FORMERLY, BILAG INDUSTRIES PVT. LTD.) II PHASE, GIDC, VAPI-396195, GUJARAT STATE, INDE
---	---

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,66)	0,466 (sans support: 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support: 0,63)	0,19 (sans support: 1,51)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support: 0,76)	0,16 (sans support: 1,26)

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP1
-----------------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,70)	0,466 (sans support: 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support: 0,63)	0,08 (sans support: 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support: 1,26)	0,16 (sans support: 1,26)

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Eviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnels

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques - <i>Aedes sp.</i> - <i>Anopheles sp.</i> - <i>Culex sp.</i> Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Diffusion par combustion La combustion du papier prend en général 5 minutes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m ² de surface au sol
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livret contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 ou PET/aluminium/PP (100mm x 160mm ou 85mm x120mm) Emballages secondaires Option 1: carton (350 x 252x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2: carton (170 x 110 x 1600mm) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier imprégnée, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser plus de 2 feuilles par maison et par jour.
- Eviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires.
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER AVIRO MOSQUITO KILLER PAPER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support: 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support: 1,26)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP2
-----------------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,66)	0,466 (sans support: 3,66)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,19 (sans support: 1,51)	0,19 (sans support: 1,51)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support: 0,76)	0,095 (sans support: 0,76)

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnel

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques - <i>Aedes sp.</i> - <i>Anopheles sp.</i> - <i>Culex sp.</i> Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Diffusion par combustion
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m ² de surface au sol La combustion du papier prend en général 5 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballés dans des sachets en Natureflex NK23 ou PET/aluminium/PP (100mm x 160mm ou 85mm x120mm) Emballages secondaires Option 1: carton (350 x 252x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2: carton (170 x 110 x 1600mm) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas dépasser 2 feuilles par maison et par jour
- Eviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,66)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,19 (sans support: 1,51)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support: 0,76)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP3
-----------------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,70)	0,466 (sans support: 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support: 0,63)	0,08 (sans support: 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support: 1,26)	0,16 (sans support: 1,26)

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Eviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuilles imprégnées contre les mites des vêtements – intérieur – Non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineidae sp.</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Evaporation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Trois feuilles doubles imprégnées (0,16 x 0,0625 m) pour un volume de placard/tiroir/penderie de 0,5 m ³ Efficace jusque 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 ou PET/aluminium/PP (85 mm x 120 mm ou 100 mm x 160 mm) Emballages secondaires : Option 1: carton (350 x 252 x 90 mm) contenant 160 sachets Option 2: carton kraft imprimé (300 x 200 x 65 mm) Emballage tertiaire: cartons ondulés contenant les cartons kraft imprimés (de 6 à 48) ou les sachets individuels (jusqu'à 480 unités) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel .

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ECOMIT PYREL Papier Anti-Mites PYREL Papier Anti-Mites Fraîcheur Lavande AVIRO MOTH KILLER PAPER BOOKLET AVIRO MOTH KILLER PAPER JANYFRANCE ANTI-MITES TEXTILE LAVANDE FEUILLES PORTLAND GARDEN ANTI-MITES TEXTILE LAVANDE FEUILLES				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,7)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support: 0,63)
Linalool	3,7-diméthyl-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support: 1,26)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	Meta RCP4
-----------------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,70)	0,466 (sans support: 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support: 0,63)	0,08 (sans support: 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support: 1,26)	0,16 (sans support: 1,26)

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Cintres anti-mites – Non professionnels - Intérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineidae sp.</i>) Stade adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Evaporation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Un cintre contenant trois feuilles simples imprégnées (0.08 x 0.0625 m) pour un volume de 0.25 m ³ de placard/tiroir/penderie. Efficace jusqu'à 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cintres emballés individuellement dans des sachets en plastique Natureflex NK23 ou PET/aluminium/PP (105 x 165mm ou 110 x 160mm) Emballages secondaires Cartons (kraft) contenant 1 à 10 cintres Cartons (170 x 180 x 180mm) contenant 24 à 48 cintres *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Accrocher un cintre sur la barre de la penderie pour protéger 0,25 m³ ou à l'intérieur de la porte de la penderie.
- Placer un cintre par tiroir ou sac de linge

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.
- Tenir les animaux à l'écart des placards et textiles traités.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de lutte antiparasitaire professionnel

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CROCHETS ANTI-MITES AVIRO MOTH KILLER HANGER JANYFRANCE ANTI-MITES TEXTILE LAVANDE CROCHETS				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-04-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support: 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support: 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support: 1,26)